



Les dilemmes de l'investissement durable : l'arbre qui cache la forêt ?

- Comment résoudre les problèmes de climat et de biodiversité sans être dépassé par leur complexité
- Privilégier une approche intégrée pourrait conduire à une paralysie d'analyse
- La meilleure méthode : veiller à ce que les mesures prises dans ces deux domaines soient compatibles

Face à la double crise du changement climatique et de la destruction de la biodiversité, nous devons immédiatement nous attaquer à ces deux phénomènes. Le changement climatique et la destruction de la nature étant fondamentalement liés, il n'est pas possible de régler l'un sans régler l'autre.

Mais piloter la transition climatique est déjà en soi un grand défi, sans parler de s'attaquer aux très nombreuses conséquences des investissements sur les écosystèmes et les espèces. Pour les investisseurs, le problème est de savoir comment prendre des mesures concrètes sans se retrouver dépassés par leur complexité.

*A destination des investisseurs
professionnels*

**Emily Homer
Climate Specialist**

**Rashila Kerai
Biodiversity Specialist**

Le changement climatique est l'une des principales causes de la perte biodiversité, et la destruction de la nature est l'un des principaux moteurs du changement climatique. L'augmentation des températures modifie les tendances météorologiques, ce qui contribue au risque d'extinction d'une espèce sur six¹. En outre, les changements d'affectation des terres sont une cause majeure du changement climatique, puisqu'ils représentent entre 13 % et 23 % des émissions totales de CO₂, selon les estimations². À elle seule, la destruction des forêts contribue à environ 4,8 milliards de tonnes d'émissions de CO₂ par an³.

D'un autre côté, on estime aussi que régler l'un de ces problèmes contribuera à régler le second. Les solutions fondées sur la nature sont essentielles pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. En effet, les océans, les forêts et des sols séquestrent le carbone dans l'atmosphère et aident à éviter la poursuite du réchauffement climatique. On estime que cela représentera 14 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ (Gt_{eq}CO₂) par an en 2050, soit environ un quart des émissions annuelles actuelles^{4, 5}.

L'avenir sera celui d'une approche intégrée

Dans la mesure où ces deux problèmes sont liés, il est clairement souhaitable de les affronter de manière intégrée, tant pour éviter les conséquences indésirables que pour capter des synergies. C'est ce que concluent les scientifiques des deux panels concernés de l'ONU, à savoir la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)⁶. Par exemple, l'utilisation de la biomasse en tant que source d'énergie renouvelable peut être une bonne solution au changement climatique, mais elle nuit à la biodiversité si les habitats naturels sont convertis en plantations de monocultures.

En novembre 2022, la COP27 a consacré une journée entière aux solutions fondées sur la nature et aux interconnexions entre la biodiversité et le changement climatique. Cela a fait le pont avec la conférence sur la biodiversité (COP15) qui s'est déroulée un mois plus tard. Cette année, la COP28 à Dubaï mettra également l'accent sur la nature.

Il existe aussi une raison pratique pour laquelle l'industrie plaide en faveur d'une approche intégrée, à savoir le trop-plein de cadres de travail. À moyen terme, nous devrions être capables d'adopter une approche intégrée du climat et de la nature dans nos portefeuilles d'investissement. Pour le moment, cependant, nous pensons que le fait de trop insister sur une approche intégrée pourrait aboutir à une paralysie d'analyse.

De la difficulté de s'attaquer en même temps à la biodiversité et au climat

Une approche intégrée amplifie les difficultés d'analyse de ces deux grands sujets. Cela se traduit par un risque d'inaction ou une dilution des priorités, conduisant les investisseurs à ne pas suffisamment tenir compte des risques et opportunités en matière de climat et de nature pour susciter un véritable changement.

Le changement climatique n'est que l'une des cinq causes de la perte de biodiversité – les autres étant le changement d'utilisation des terres et des océans, l'exploitation des ressources, les espèces invasives et la pollution. Bien que complexe, il peut être ramené à un seul indicateur d'envergure mondiale : les émissions de gaz à effet de serre.

En matière de biodiversité, les évaluations sont encore récentes et nécessitent de prendre en compte les répercussions et les dépendances qui existent localement. Par exemple, les pénuries d'eau sont spécifiques à l'offre et à la demande dans les bassins-versants individuels, et les rejets d'azote sont très problématiques dans un pays densément peuplé comme les Pays-Bas, mais pas forcément dans un pays comme la France. Il est donc difficile de dresser un tableau global de la biodiversité.

S'il reste du pain sur la planche, l'évaluation du changement climatique devient la norme dans les décisions d'investissement. Toutefois, l'analyse des facteurs responsables de la perte de biodiversité nécessite plus de travaux pour en capter les nuances. En matière de climat, nous avons intégré les modèles d'évaluation qui établissent un lien entre les modèles climatiques mondiaux et les principales variables macroéconomiques. Nous ne disposons pas de tels modèles pour la nature. Nous recommandons d'en créer de façon modulaire afin de pouvoir y ajouter des niveaux de complexité au fil du temps.

La biodiversité dans le sillage du climat

La meilleure façon de procéder, selon nous, est de veiller à ce que les travaux effectués dans ces deux domaines sont compatibles tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas encore prêts à être complètement regroupés. Nous observons que cela se produit déjà dans la pratique, par exemple dans les domaines suivants :

- Engagements mondiaux. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal suit le même mécanisme que l'accord de Paris : l'objectif général (aucune destruction nette de nature d'ici à 2030) doit être atteint grâce aux révisions périodiques des politiques et des cibles nationales, et grâce à l'alignement des modèles économiques et des flux financiers.
- Normes de communication. Le Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature (TNFD) suit les quatre piliers du Groupe de travail sur l'information financière relative au climat (TCFD), qui permettent aux entreprises de tirer parti des processus de reporting existants.
- Engagement des entreprises. À l'instar de Climate Action 100+, des investisseurs mondiaux collaborent au sein de Nature Action 100 afin d'engager le dialogue avec les entreprises qui ont le plus d'impact sur la biodiversité.
- Analyse des scénarios. Le Réseau des banques centrales pour le verdissement du système financier (NGFS) et le programme « réponse politique inévitable » (IPR) des Principes pour l'investissement responsable introduisent la nature dans les évaluations des risques de transition climatique, où les principaux moteurs (politiques, technologies et dynamiques de marché) sont évalués de manière intégrée.

Quelle signification pour les investisseurs ?

Le changement climatique comme la biodiversité sont des risques d'importance financière qui doivent être pris en compte, mais cela ne signifie pas que nous devons attendre d'avoir les outils pour adopter une approche intégrée. Chez Robeco, nous abordons ces thèmes comme des priorités stratégiques distinctes mais liées, afin de leur accorder l'attention nécessaire et de réaliser une analyse solide. Nous nous basons sur les enseignements tirés de la feuille de route que nous avons élaborée pour atteindre la neutralité carbone, afin de définir notre stratégie en matière de biodiversité, les deux étant menées par notre stratégeste climat et biodiversité.

Nous reconnaissons que les outils et les données nécessaires ne sont pas aussi avancés que ceux relatifs au climat. Néanmoins, nous agissons là où nous le pouvons, en nous concentrant sur les principales répercussions sur la biodiversité dans chaque secteur, et en identifiant les grandes actions que les entreprises de ces secteurs peuvent mettre en œuvre pour réduire leur contribution à la perte de biodiversité.

Les investisseurs peuvent se sentir dépassés par les nombreux aspects de la durabilité qui s'ajoutent à leur processus de décision. Chez Robeco, nous abordons le sujet à l'aide d'une évaluation solide de la matérialité pour chaque secteur et chaque enjeu de durabilité. Nous utilisons notre cadre ODD pour les Objectifs de développement durable qui concernent la biodiversité, le climat et d'autres aspects de la durabilité. Cela nous permet d'agrèger dans un score unique les impacts sur la durabilité, tout en conservant la granularité sous-jacente des différents thèmes de la durabilité. Ainsi, nous abordons de multiples problèmes de façon simultanée tout en adoptant une approche modulaire et non intégrée.

Nous pouvons désormais nous attaquer aux deux aspects

Beaucoup de travail reste à accomplir. Pour stopper la perte de biodiversité, nous avons notamment besoin de trajectoires de transition dans chaque secteur, comme il en existe déjà en matière de décarbonation. Celles-ci serviront de références pour évaluer les entreprises de manière prospective quant à l'alignement de leurs activités sur les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal.

Des méthodologies et des données relatives à la biodiversité sont rapidement mises au point pour faciliter les décisions d'investissement. Nous avons beaucoup appris de l'évaluation des risques et des opportunités liés au climat, ce que nous pouvons appliquer pour agir en vue de stopper la perte de biodiversité. Peut-être que grâce à ces enseignements, nous pourrions avancer plus vite dans la lutte contre la perte de biodiversité que dans celle contre le changement climatique.

Notes de bas de page

¹ *Models of drivers of biodiversity and ecosystem change | IPBES secretariat*

² *Special Report on Climate Change and Land - IPCC*

³ *Integrating climate and nature - University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership*

⁴ *Forest, Land and Agriculture Science Based Target-Setting Guidance - SBTi*

⁵ *Global GHG emissions 1990-2019 | Statista*

⁶ *IPBES-IPCC Co-Sponsored Workshop on Biodiversity and Climate Change | IPBES secretariat*

Contacts presse

Aurore CANTOT | Consultante Senior – SHAN | 06 09 96 00 70 – aureore.cantot@shan.fr

Claire HILBERT | Consultante – SHAN | 06 15 80 91 30 – claire.hilbert@shan.fr

À propos de Robeco

Robeco est un spécialiste international de la gestion d'actifs. L'entreprise fondée en 1929 est basée à Rotterdam, aux Pays-Bas, et compte 16 bureaux dans le monde. Leader mondial de l'investissement durable depuis 1995, son intégration de recherches durables, fondamentales et quantitatives lui permet d'offrir aux investisseurs institutionnels et privés une vaste gamme de stratégies d'investissement actives couvrant un large éventail de classes d'actifs. Au 31 décembre 2022, Robeco avait 171 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont 168 milliards intégrant les critères ESG. Robeco est une filiale d'ORIX Corporation Europe N.V. Pour plus d'informations, consultez www.robeco.com.

Informations importantes

Robeco Institutional Asset Management B.V. est titulaire d'une licence de gestionnaire d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et de fonds d'investissement alternatif (FIA) (« Fonds ») délivrée par l'autorité néerlandaise des marchés financiers d'Amsterdam. Ce document commercial est exclusivement destiné aux investisseurs professionnels, définis en tant qu'investisseurs considérés comme clients professionnels, qui ont demandé à être traités comme tels ou ont été autorisés à recevoir ce type d'informations conformément à toute loi applicable. Robeco Institutional Asset Management B.V. et/ou ses sociétés associées, affiliées et filiales (« Robeco »), ne pourront en aucun cas être tenu(s) pour responsable(s) des dommages résultant de l'utilisation du présent document. Il incombe aux utilisateurs des informations du présent document qui fournissent des services d'investissement au sein de l'Union européenne de vérifier s'ils sont autorisés à recevoir ces informations conformément à la réglementation MiFID II. Dans la mesure où ces informations sont considérées comme un avantage non monétaire mineur raisonnable et adéquat au sens de la réglementation MiFID II, les utilisateurs qui fournissent des services d'investissement au sein de l'Union européenne ont la responsabilité de se conformer aux exigences applicables en matière d'enregistrement et d'information. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur des sources d'information considérées comme fiables et ne font l'objet d'aucune garantie de quelque nature que ce soit. Sans explications complémentaires, le présent document ne peut être considéré comme complet. Toutes les opinions, estimations et prévisions peuvent faire l'objet de modifications à tout moment et sans préavis. En cas de doute, veuillez demander conseil à un expert indépendant. Le présent document a pour but de fournir à l'investisseur professionnel des informations générales sur les capacités spécifiques de Robeco, mais n'a pas été préparé par Robeco comme une recherche en investissement. Il ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement ou un conseil d'achat ou de vente de titres ou produits d'investissement, ni un conseil d'adoption d'une stratégie d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. Tous les droits relatifs aux informations contenues dans la présente publication sont et resteront la propriété de Robeco. Le présent document ne peut pas être reproduit ni communiqué au public. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite ou publiée sous quelque forme que ce soit ou de quelque manière que ce soit sans la permission préalable et écrite de Robeco. Tout investissement comporte des risques. Avant d'investir, veuillez noter que le capital initial n'est pas garanti. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils comprennent parfaitement le risque associé à tout produit ou service de Robeco proposé dans leur pays de domiciliation. Les investisseurs doivent également tenir compte de leur propre objectif d'investissement et de leur niveau de tolérance au risque. Les performances historiques sont fournies à titre indicatif uniquement. Le prix des Parts peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle la performance passée est indiquée n'est pas celle du pays dans lequel vous résidez, vous devez être conscient qu'en raison des fluctuations de taux de change, la performance indiquée peut être inférieure ou supérieure une fois convertie dans votre devise locale. Les données de performance ne prennent pas en compte les commissions ni les frais encourus relatifs à la négociation de valeurs mobilières au sein des portefeuilles des clients ou à l'émission ou au rachat de Parts. Sauf mention contraire, les cotations utilisées pour les données de performance de Robeco établies au Luxembourg sont les cotations nettes de frais en fin de mois jusqu'au 4 août 2010. À partir du 4 août 2010, les cotations nettes de frais seront celles du premier jour ouvrable du mois. Les chiffres de la performance par rapport à l'indice de référence indiquent le résultat de gestion d'investissements avant déduction des frais de gestion et/ou des commissions de performance ; les performances du Fonds sont avec dividendes réinvestis et sont basées sur les valeurs nettes d'inventaire avec cotations et taux de change au moment de la valorisation de l'indice de référence. Veuillez vous reporter au prospectus des Fonds pour obtenir de plus amples informations. La performance est indiquée nette de frais de gestion d'investissement. Les frais courants mentionnés dans le présent document sont ceux indiqués dans le dernier rapport annuel du Fonds à la date de clôture du dernier exercice. Le présent document n'est pas conçu pour, ni destiné à, la distribution ou l'utilisation par aucune personne ou entité qui serait citoyenne, résidente ou installée dans une localité, un État, un pays ou une autre juridiction dans lesquels une telle distribution, disponibilité, utilisation ou un tel document seraient contraires à la loi ou à la réglementation, ou qui soumettraient le Fonds ou Robeco Institutional Asset Management B.V. à toute exigence d'enregistrement ou de licence au sein d'une telle juridiction. Toute décision de souscription dans un Fonds proposé dans une juridiction particulière doit être prise uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus, dont les informations peuvent être différentes de celles contenues dans le présent document. Les souscripteurs d'actions potentiels doivent s'informer eux-mêmes de toutes exigences légales et réglementations des changes applicables, ainsi que des taxes exigibles dans leurs pays de citoyenneté, résidence ou domicile respectifs. Les informations relatives au Fonds contenues, le cas échéant, dans le présent document font intégralement référence au prospectus, et le présent document doit en toutes circonstances être lu conjointement au prospectus. Des informations détaillées sur le Fonds et les risques qui lui sont associés sont fournies dans le prospectus. Le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur des Fonds Robeco sont tous disponibles gratuitement sur les sites Internet de Robeco.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs américains

Robeco est considéré comme « affilié participant » et certains de ses employés sont des « personnes associées » à Robeco Institutional Asset Management US Inc. (« RIAM US ») conformément aux lignes directrices pertinentes de la SEC en matière de non-intervention. Les employés identifiés comme personnes associées à RIAM US exercent des activités liées directement ou indirectement aux services de conseil en investissement fournis par RIAM US. Dans ces situations, ces personnes sont censées agir pour le compte de RIAM US, un conseiller en investissement enregistré auprès de la SEC américaine. Les réglementations de la SEC ne s'appliquent qu'aux clients, prospects et investisseurs de RIAM US. RIAM US est une filiale à 100 % d'ORIX Corporation Europe N.V. et offre des services de conseil en investissement aux clients institutionnels aux États-Unis.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Australie et en Nouvelle-Zélande

Le présent document est distribué en Australie par Robeco Hong Kong Limited (ARBN 156 512 659) (« RIAM BV ») qui est exempté de l'obligation de détenir une licence de services financiers australienne en vertu de la loi australienne de 2001 (Corporations Act), conformément au class order n° 03/1103 de la commission australienne des valeurs mobilières et des investissements (ASIC). Robeco est réglementé par la Securities and Futures Commission en vertu des lois de Hong Kong, ces lois pouvant différer des lois australiennes. Le présent document est distribué uniquement aux clients « wholesale » tels que décrits par ce terme dans le Corporations Act de 2001. Le présent document n'est pas destiné à être distribué ou diffusé, directement ou indirectement, à toute autre catégorie de personnes. En Nouvelle-Zélande, le présent document est disponible uniquement pour les investisseurs « wholesale » au sens de la clause 3(2) de l'annexe 1 de la loi de 2013 sur les marchés financiers (Financial Markets Conduct Act, « FMCA »). Le présent document n'est pas destiné à être distribué au public en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Autriche

Ces informations sont réservées aux investisseurs professionnels ou aux contreparties éligibles au sens de la loi autrichienne sur la surveillance des valeurs mobilières.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Brésil

Le Fonds ne peut pas être proposé ni vendu au public au Brésil. Par conséquent, le Fonds n'est et ne sera pas enregistré auprès de la commission brésilienne des valeurs mobilières (CVM) et n'a pas été soumis à l'approbation de ladite agence. Les documents relatifs au Fonds, ainsi que les informations qu'ils contiennent, ne peuvent pas être fournis au public au Brésil car la vente du Fonds n'est pas une offre au public de valeurs mobilières au Brésil. Ils ne pourront pas non plus être utilisés en rapport avec toute offre de souscription ou de vente de valeurs mobilières au public au Brésil.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Brunei

Le Prospectus concerne un organisme de placement collectif privé qui n'est soumis à aucune réglementation nationale par l'Autorité Monétaire Brunei Darussalam (« Autorité »). Il est destiné à être distribué uniquement à des catégories d'investisseurs spécifiques, telles que stipulées dans la section 20 de la loi de 2013 sur les valeurs mobilières (Securities Market Order). Par conséquent, il ne doit être ni distribué à, ni utilisé par, des clients particuliers. L'Autorité n'a pas la responsabilité de passer en revue ou de vérifier le prospectus ou d'autres documents relatifs à cet organisme de placement collectif. Par conséquent, l'Autorité n'a pris aucune mesure afin de vérifier les informations présentées dans le Prospectus et n'a pas approuvé le Prospectus ou tout autre document qui y est associé. Les Parts faisant l'objet du Prospectus peuvent être illiquides et leur revente peut être soumise à des restrictions. Les acquéreurs potentiels des Parts proposées doivent procéder à leurs propres vérifications préalables concernant ces Parts.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Canada

Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité similaire au Canada n'a passé en revue le présent document ni ne s'est prononcée sur la qualité des titres qui y sont décrits et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Robeco Institutional Asset Management B.V. s'appuie sur la dispense à titre de courtier international et conseiller international au Québec et a désigné McCarthy Tétrault LLP en tant qu'agent pour les services au Québec.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en République du Chili

Ni Robeco ni les Fonds n'ont été enregistrés auprès de la *Comisión para el Mercado Financiero* en vertu de la Loi n° 18.045, de la *Ley de Mercado de Valores* et de ses règlements applicables. Le présent document ne constitue pas une offre de souscription ou une invitation à souscrire ou à acheter des parts des Fonds en République du Chili, exception faite de la personne qui, de sa propre initiative, a demandé ces informations. Ceci peut donc être considéré comme une « offre privée » au sens de l'article 4 de la *Ley de Mercado de Valores* (une offre qui n'est pas adressée au grand public ou à un certain secteur ou groupe spécifique du public).

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Colombie

Le présent document ne constitue pas une offre au public en République de Colombie. L'offre du Fonds est destinée à moins d'une centaine d'investisseurs spécifiquement identifiés. Le Fonds ne peut pas être sujet à la promotion ou à la commercialisation en Colombie ni auprès de résidents de la Colombie, sauf si une telle promotion ou commercialisation est réalisée en conformité au Décret 2555 de 2010 et autres règles et réglementations applicables liées à la promotion de fonds étrangers en Colombie.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Dubai International Financial Centre (DIFC) aux Émirats arabes unis

Le présent document est distribué par Robeco Institutional Asset Management B.V. (Dubai Office), Office 209, Level 2, Gate Village Building 7, Dubai International Financial Centre, Dubai, PO Box 482060, EAU. Robeco Institutional Asset Management B.V. (Dubai Office) est réglementé par la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »). À ce titre, ce bureau traite uniquement avec des clients professionnels ou des contreparties du marché, et non avec des clients particuliers tels que définis par la DFSA.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en France

Robeco Institutional Asset Management BV (n° de registre 24123167) est une société de gestion de droit néerlandais agréée par l'AFM et autorisée à la libre prestation de service en France. Robeco France est une filiale de Robeco dont l'activité est basée sur la promotion et la distribution des fonds du groupe aux investisseurs professionnels en France. Tout investissement est soumis à un risque et notamment de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, il convient de se référer aux documents d'informations clés pour l'investisseur et prospectus des fonds, disponibles sur www.robeco.com/fr.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Allemagne

Ces informations sont réservées aux investisseurs professionnels ou aux contreparties éligibles au sens de la loi allemande sur la négociation de valeurs mobilières.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis à Hong Kong

Le contenu du présent document n'a pas été passé en revue par la commission des valeurs mobilières et contrats à terme (Securities and Futures Commission, « SFC ») de Hong Kong. En cas de questions sur le contenu de ce document, veuillez demander conseil auprès d'un professionnel indépendant. Le présent document est distribué par Robeco Hong Kong Limited (« Robeco »). Robeco est réglementée par la SFC à Hong Kong.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Indonésie

Le Prospectus ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une invitation à acheter des titres en Indonésie.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Italie

Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés et aux clients professionnels privés (tels que définis dans l'article 26 (1) (b) et (d) du règlement n° 16190 de la Consob daté du 29 octobre 2007). En cas de mise à la disposition de distributeurs et de personnes autorisées par les distributeurs dans le cadre d'activités de promotion et de marketing, le présent document ne peut être utilisé que dans le but pour lequel il a été conçu. Les données et informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être utilisées à des fins de communication avec les autorités de surveillance. Le présent document n'inclut aucune information visant à déterminer en termes concrets la disposition à l'investissement et ne peut de ce fait en aucun cas servir de base à la prise de décisions d'investissement.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Japon

Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés. Il est distribué par Robeco Japan Company Limited, enregistré au Japon en tant que Financial Instruments Business Operator, [numéro de registre le Directeur de Kanto Local Financial Bureau, n° 2780, membre de Japan Investment Advisors Association].

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Corée du Sud

La Société de gestion ne fait aucune déclaration concernant l'éligibilité des destinataires du Prospectus à l'acquisition des Actions concernées en vertu des lois de la Corée du Sud, y compris, mais sans s'y limiter, la loi sur les opérations de change (Foreign Exchange Transaction Act) et ses règlements applicables. Les Actions n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi coréenne sur les services d'investissement et les marchés des capitaux (Financial Investment Services and Capital Markets Act). Aucune Action ne peut être offerte, vendue ou livrée, ni être offerte ou vendue à toute personne ayant l'intention de l'offrir ou de la revendre, directement ou indirectement, en Corée du Sud ou à tout résident de la Corée du Sud, sauf dans les cas prévus par les lois et réglementations applicables de la Corée du Sud.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Liechtenstein

Le présent document est exclusivement distribué aux intermédiaires financiers dûment autorisés basés au Liechtenstein (tels que les banques, les gérants de portefeuilles discrétionnaires, les compagnies d'assurance ou les fonds de fonds) qui n'ont pas l'intention d'investir pour leur propre compte dans le(s) Fonds figurant dans le document. Le présent document est distribué par Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich, Suisse. LGT Bank Ltd., Herrengasse 12, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, agit en tant que représentant et agent payeur au Liechtenstein. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les statuts, les rapports annuels et semestriels du (des) Fonds sont disponibles auprès du représentant ou sur le site Internet.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Malaisie

De manière générale, l'offre ou la vente des Actions n'est pas autorisée en Malaisie, sauf en cas d'exemption d'agrément ou si l'exemption prévue par la réglementation sur les prospectus s'applique : AUCUNE MESURE N'EST ET NE SERA PRISE AFIN DE SE CONFORMER AUX LOIS DE MALAISIE CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION, L'OFFRE DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT, OU L'ÉMISSION D'UNE INVITATION À SOUSCRIRE, ACHETER OU VENDRE LES ACTIONS EN MALAISIE OU À DES PERSONNES EN MALAISIE, PUISQUE L'ÉMETTEUR NE PRÉVOIT PAS DE PROPOSER LES ACTIONS OU DE LES SOUMETTRE À UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU À INVITATION À SOUSCRIRE OU À ACHETER EN MALAISIE. NI LE PRÉSENT DOCUMENT NI AUCUN AUTRE DOCUMENT RELATIF AUX ACTIONS NE DOIVENT ÊTRE DISTRIBUÉS, AUTORISÉS À LA DISTRIBUTION OU DIFFUSÉS EN MALAISIE. AUCUNE PERSONNE NE DOIT PROPOSER LES ACTIONS OU ÉMETTRE UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU UNE INVITATION À VENDRE OU À ACHETER LES ACTIONS EN MALAISIE, SAUF SI LA PERSONNE PREND LES MESURES NÉCESSAIRES POUR SE CONFORMER AUX LOIS DE MALAISIE.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Mexique

Les fonds n'ont pas été et ne seront pas inscrits au registre national des valeurs mobilières, tant par la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières du Mexique et, par conséquent, ne peuvent être proposés ni vendus au public au Mexique. Robeco et tout souscripteur ou acheteur peuvent offrir et vendre les fonds au Mexique sur la base d'un placement privé à des investisseurs institutionnels et accrédités, conformément à l'article 8 de la loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Pérou

Le Fonds n'a pas été enregistré auprès de la Superintendencia del Mercado de Valores (SMV) et est placé dans le cadre d'une offre privée. Les informations fournies à l'investisseur n'ont pas été examinées par la SMV. Le présent document est réservé à l'usage exclusif des investisseurs institutionnels au Pérou et n'est pas destiné à une distribution au public.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis à Singapour

Le présent document n'a pas été enregistré auprès de l'autorité monétaire de Singapour (Monetary Authority of Singapore, « MAS »). En conséquence, il ne peut être diffusé ou distribué directement ou indirectement aux personnes basées à Singapour, à l'exception (i) des investisseurs institutionnels au sens de la section 304 de la SFA, (ii) des personnes concernées au sens de la section 305(1), ou aux personnes désignées au titre de la section 305(2), et conformément aux conditions énoncées à la section 305 de la SFA, ou (iii) des autres personnes concernées en vertu des conditions de la SFA ou de toute autre disposition applicable correspondante. Le contenu du présent document n'a pas été passé en revue par la MAS. Toute décision de participation dans le Fonds doit être prise uniquement après avoir examiné les sections concernant les considérations d'investissement, les conflits d'intérêts, les facteurs de risque et les restrictions de ventes s'appliquant à Singapour (telles que décrites dans la section intitulée « Informations importantes à l'attention des investisseurs de Singapour ») contenues dans le prospectus. Les investisseurs doivent consulter leur conseiller professionnel en cas de doute quant aux strictes restrictions applicables à l'utilisation du présent document, au statut réglementaire du Fonds, à la protection réglementaire applicable, aux risques associés et à l'adéquation du Fonds avec leurs objectifs. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que seuls les Sous-fonds figurant dans l'annexe de la section intitulée « Informations importantes à l'attention des investisseurs de Singapour » du Prospectus (les « Sous-fonds ») sont disponibles pour les investisseurs de Singapour. Les Sous-fonds sont déclarés comme programmes étrangers limités sous la loi Securities and Futures Act (chapitre 289) de Singapour (« SFA ») et font valoir les exemptions de conformité aux exigences d'enregistrement de prospectus conformément aux exemptions indiquées dans les sections 304 et 305 de la SFA. Les Sous-fonds ne sont pas autorisés ni reconnus par l'autorité monétaire de Singapour et les actions des Sous-fonds sont interdites à une offre à la clientèle de détail à Singapour. Le prospectus du Fonds n'est pas un prospectus tel que défini par la SFA. Par conséquent, la responsabilité statutaire fixée par la SFA relative au contenu des prospectus ne s'applique pas. La promotion des Sous-fonds est réservée exclusivement aux personnes suffisamment expérimentées et averties pour comprendre les risques impliqués par un investissement dans de tels programmes, et qui répondent à certains autres critères indiqués dans les sections 304 et 305 ou à toute autre disposition applicable de la SFA et de la législation subsidiaire rattachée à cette loi. Il convient d'examiner attentivement si cet investissement vous convient. Robeco Singapore Private Limited détient une licence de services de marchés de capitaux pour la gestion de fonds émise par la MAS et est soumis à certaines restrictions de clientèle au titre de cette licence.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Espagne

Robeco Institutional Asset Management B.V., Sucursal en España, dont le numéro d'identification est W0032687F et dont le siège social se situe à Madrid, Calle Serrano 47-14^º, est immatriculée en Espagne au registre du commerce de Madrid, volume 19.957, page 190, section 8, feuille M-351927 et au registre officiel de la commission nationale du marché des valeurs mobilières (CNMV) pour les succursales de sociétés de services d'investissement de l'Espace économique européen sous le numéro 24. Les fonds d'investissement ou SICAV mentionnés dans le présent document sont réglementés par les autorités correspondantes de leur pays d'origine et sont enregistrés au registre spécial des institutions étrangères de placement collectif commercialisées en Espagne de la CNMV.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Afrique du Sud

Robeco Institutional Asset Management B.V. est enregistré et réglementé par la Financial Sector Conduct Authority en Afrique du Sud.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Suisse

Le(s) Fonds est/sont domicilié(s) au Luxembourg. Le présent document est distribué en Suisse exclusivement à des investisseurs qualifiés conformément aux termes définis dans la Loi suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Le présent document est distribué par Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich. ACOLIN Fund Services AG, adresse postale : Affolternstrasse 56, 8050 Zurich, agit en tant que représentant suisse du (des) Fonds. UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, adresse postale : Europastrasse 2, P.O. Box, CH-8152 Opfikon, agit en tant qu'agent payeur suisse. Le prospectus, les Documents d'Informations clés pour l'investisseur (DICI), les statuts, les rapports annuels et semestriels du (des) Fonds, ainsi que la liste des achats et ventes réalisées par le(s) Fonds au cours de l'exercice sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du siège du représentant suisse ACOLIN Fund Services AG. Les prospectus sont également disponibles sur le site Internet.

Informations supplémentaires relatives aux fonds/services de la marque RobecoSAM

Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich, Suisse, est titulaire d'une licence de gestionnaire d'actifs collectifs délivrée par l'autorité suisse des marchés financiers (« FINMA »). Les instruments financiers et stratégies d'investissement relatives aux produits proposés par RobecoSAM sont généralement gérés par Robeco Switzerland Ltd. RobecoSAM est une marque déposée de Robeco Holding B.V. La marque RobecoSAM commercialise des services et des produits qui reflètent l'expertise de Robeco en investissement durable (ID). La marque RobecoSAM n'est pas considérée comme une entité juridique distincte.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis à Taïwan

Le contenu du présent document n'a pas été passé en revue par une autorité de tutelle à Hong Kong. Si vous avez des questions sur le contenu de ce document, veuillez demander conseil auprès d'un professionnel indépendant. Le présent document est distribué par Robeco Hong Kong Limited (« Robeco »). Robeco est réglementé par la Securities and Futures Commission à Hong Kong.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Thaïlande

Le Prospectus n'a pas été approuvé par l'Autorité thaïlandaise de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission) qui décline toute responsabilité quant à son contenu. Aucune offre de souscription des Actions ne sera adressée au public en Thaïlande. Le Prospectus est destiné à être lu uniquement par le destinataire et ne doit être ni transmis, ni distribué, ni divulgué au grand public.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis aux Émirats arabes unis

Certains Fonds mentionnés dans le présent document ont été enregistrés auprès de l'autorité fédérale de supervision des marchés financiers des Émirats arabes unis (l'Autorité). Pour plus d'informations sur l'ensemble des Fonds enregistrés, consultez le site web de l'Autorité. L'Autorité décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans le présent document, ainsi que pour tout manquement éventuel à exercer ses devoirs et assumer ses responsabilités par toute personne impliquée dans le Fonds d'investissement.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Royaume-Uni

Robeco est temporairement considérée comme agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Les modalités du régime de permissions temporaires, qui permet aux entreprises basées dans l'EEE d'opérer au Royaume-Uni pendant une période limitée tout en cherchant à obtenir une autorisation complète, sont disponibles sur le site Internet de la Financial Conduct Authority.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Uruguay

La vente du Fonds remplit les conditions relatives à un placement privé conformément à la section 2 de la loi uruguayenne n° 18 627. Le Fonds ne doit pas être proposé ni vendu au public en Uruguay, sauf dans les circonstances qui ne constituent pas une offre ni une distribution au public en vertu des lois et réglementations uruguayennes. Le Fonds n'est et ne sera pas enregistré auprès de la Financial Services Superintendency de la Banque centrale d'Uruguay. Le Fonds correspond aux fonds d'investissement qui ne sont pas des fonds d'investissement réglementés par la loi uruguayenne n° 16 774 datée du 27 septembre 1996, dans sa version modifiée.